



Approbation de produits d'assurance agricole indicielle : l'expérience du Kenya



10^e Forum consultatif, Kampala
Joseph Owuor
25 mai 2017

•Étendre l'assurance agricole indiciaire en Afrique :
renforcer la résilience aux catastrophes des petits
exploitants agricoles

Contexte



- Des produits d'assurance indiciaire (AI) pilotes sont vendus au Kenya depuis 2010
- 7 compagnies leaders sont impliquées dans la phase pilote de ces produits AI
- L'Autorité nationale de réglementation des assurances (IRA) soutient activement le développement de produits AI pilotes sur le marché kenyan
- Un projet de réglementation de l'assurance indiciaire a été discuté lors d'un atelier multi-acteurs en 2017
- Les produits pilotes devront peut-être être révisés une fois que la réglementation et les directives d'approbation des produits entreront formellement en vigueur. Cependant la plupart des fonctionnalités du produit actuel

Projet de directives d'approbation des produits

•Étendre l'assurance agricole indicielle en Afrique :
renforcer la résilience aux catastrophes des petits
exploitants agricoles

1. Les produits d'assurance indicielle ne sont pas soumis à une obligation de prime minimale
2. Soumission de type « déclaration et application » uniquement, un mois avant la prise d'effet
- 3 Critères d'éligibilité – détermination de l'intérêt assurable,
4. Pas de délai de grâce/de carence autorisé pour les produits AI
5. Conditions de vente et de couverture et exclusions clairement spécifiées
6. Doit spécifier les sources de données et de sauvegarde ou la méthode à utiliser pour estimer au plus juste les données perdues/inexactes
7. Explication des fonctionnalités visant à **réduire le risque de base** dans un **rapport actuariel**
 - Spécifier comment l'indice sera mesuré et comment les résultats seront utilisés pour calculer le versement
 - Tierce partie intéressée autorisée à recevoir des données et à calculer le paiement elle-même
8. Les assurés n'ont pas à établir de déclaration de sinistre – l'assureur doit les notifier

Mesures de protection des consommateurs



•Étendre l'assurance agricole indiciaire en Afrique :
renforcer la résilience aux catastrophes des petits
exploitants agricoles

Les supports marketing doivent expliquer le produit et les risques

- Expliquer que le paiement dépend de la valeur de l'indice et non de la perte réelle
- Expliquer quels sont les risques couverts** et non couverts ; quel indice est utilisé pour calculer les versements et **fréquence attendue des versements**
- Expliquer les critères d'éligibilité pour l'achat de la police

L'assureur doit mettre en place un processus de résolution des plaintes avant le lancement du produit

Les versements doivent être vérifiés, communiqués et effectués dans les 30 jours

Si le régulateur exige une validation indépendante des données de l'indice

- Un accord de niveau de service (ANS) avec l'organisme indépendant est nécessaire
- Expliquer comment résoudre les différends sur les données, les valeurs de l'indice et les prestations
- Établir dans l'ANS les pénalités qui s'appliquent à l'organe indépendant en cas d'erreur de sa part

Programme Kilimo Salama (depuis 2009)



•Étendre l'assurance agricole indicielle en Afrique :
renforcer la résilience aux catastrophes des petits
exploitants agricoles

- Principaux prestataires
 - Acre Africa (expert en assurance) (appui de la fondation Syngenta & GIIF)
 - UAP (assureur)
- Couverture contre la sécheresse, excès de pluie et orages (maïs, sorgho, café, tournesol, blé et pommes de terre)
- Niveaux de pluie surveillés à l'aide de données satellitaires et de stations météorologiques automatisées
- Prime : 10% du coût des intrants (100 USD) (subventionné à 50% par le fabricant des intrants)
- Adhésion via les IMF, coopératives ou fournisseurs agricoles (à l'aide d'une application tel. mobile), envoi d'un SMS aux agriculteurs pour confirmer adhésion
- Versement des prestations directement sur le compte M-PESA de l'agriculteur
- Kilimo Salama assure actuellement 70 000 agriculteurs ; produits des primes > 2 100 000 USD, taux de sinistres moyen de 61%



Merci

Joseph Owuor
Senior Supervision Officer,
Insurance Regulatory Authority
www.ira.go.ke
jowuor@ira.go.ke
+254 719 047 249